

CARRIERES

APPROCHE GLOBALE DU SITE

Selon le décret du 9 Juin 1994, les carrières relèvent de la nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'environnement.

Il existe deux sites de carrières à La Motte-Servolex exploités pour la qualité de leurs sables et graviers : Les Granges et Le Tremblay. Les premières extractions sont antérieures au décret précité. A noter l'évolution de la législation entre les autorisations récentes, avec obligation de remise en état, et le début des exploitations sans remise en état aussi bien au Tremblay qu'aux Granges.

En obligeant à une réflexion sur le zonage dans le cadre d'un projet à long terme, la procédure de révision du PLU a participé à clarifier une situation au préalable particulièrement complexe, surtout sur le site du Tremblay. A noter que cette réflexion s'est faite dans le cadre d'un schéma départemental des carrières en cours, mais non abouti.

Les enjeux et questionnements posés dans le cadre du PLU :

Quel projet à court terme et long terme pour ces deux sites ?

- poursuite de l'exploitation ? dans quelle condition ?
- requalification progressive du site du Tremblay : vocation agricole, loisirs ?
- requalification progressive du site des Granges : vocation agricole, habitat ?
- prise en compte des nuisances liées au fonctionnement de ces activités : déplacements entre les sites de concassages-criblages, inter-relations avec les carrières du Bourget.

Cette thématique a fait l'objet d'une démarche de concertation associant les carriers, la FRAPNA, les agriculteurs, les riverains.

LES CARRIERES DE LA MOTTE SERVOLEX

Carte de localisation

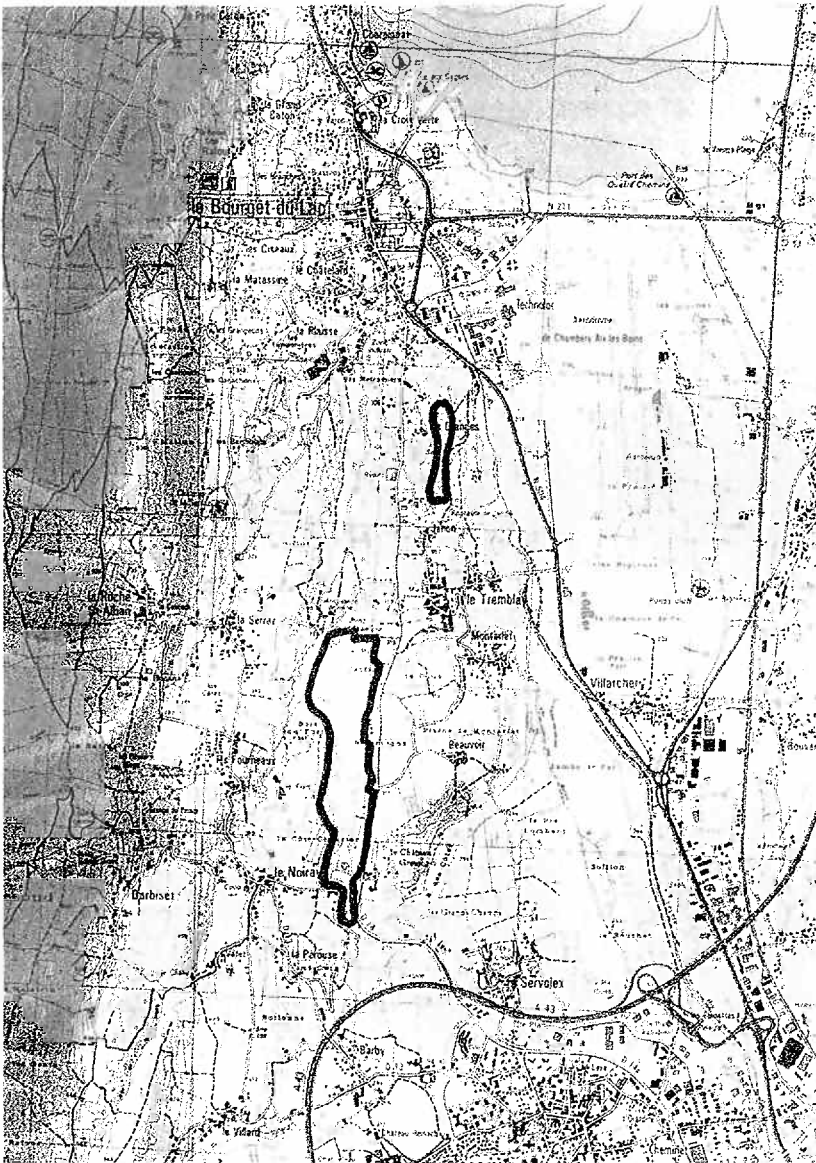
- nord : Les Granges
- sud : Le Tremblay

Sur fond de plan IGN

P.L.U. La Motte-Servolex AUM Architecture - Juin 2003

ETAT ACTUEL

SITE DU TREMBLAY



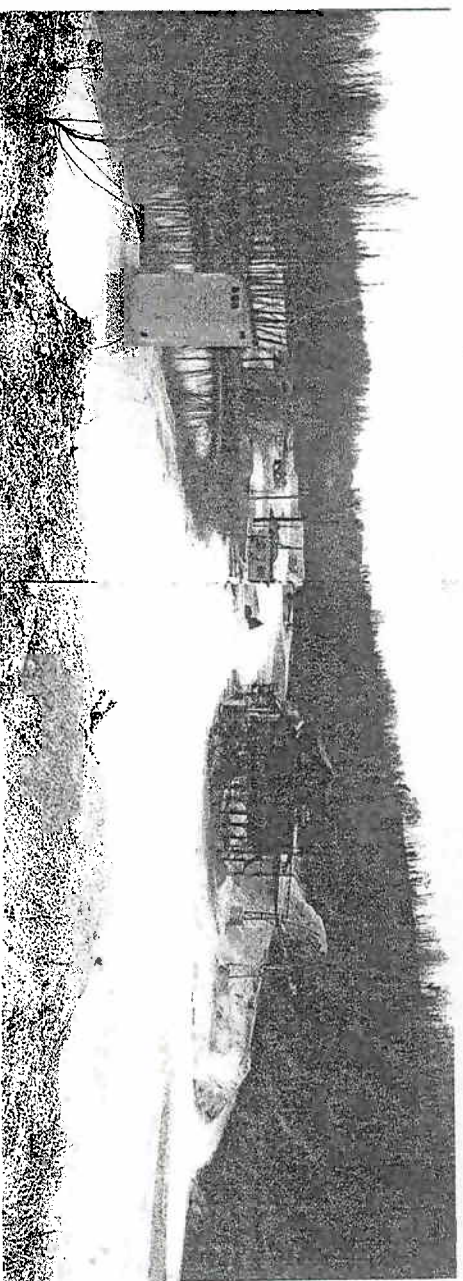
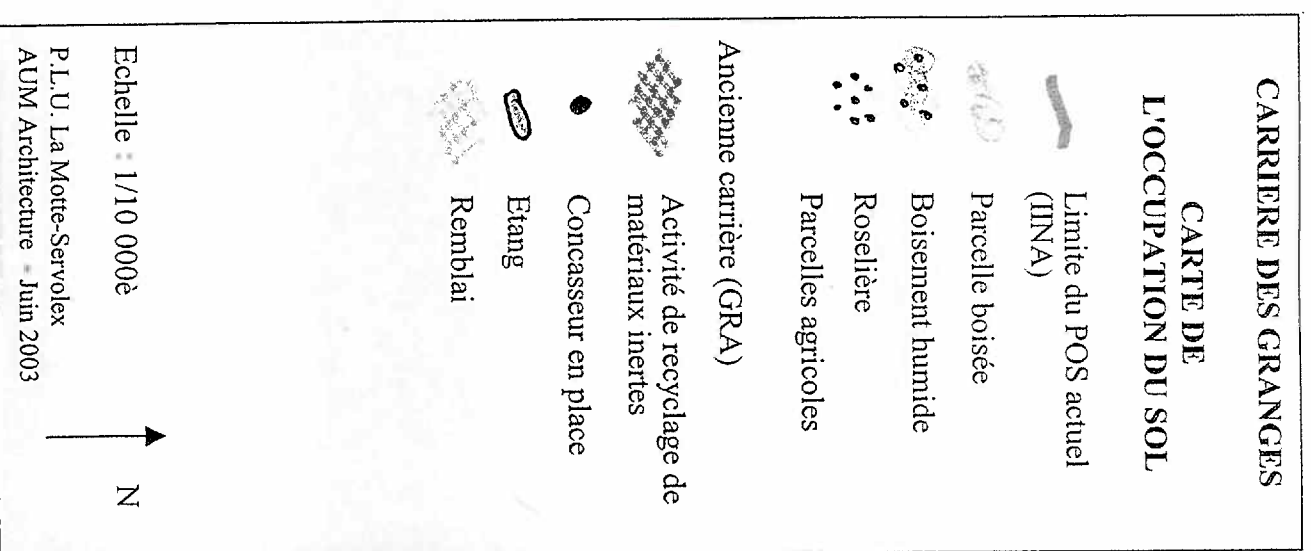
Réhabilitation agricole effectuée



Zone centrale plan d'eau et remblais alentours



Partie sud à réhabiliter



Aspect de la carrière - vue intérieure (Mars 2003)

1. LA CARRIERE DES GRANGES

Situation actuelle :

Ouverte d'abord pour l'exploitation du lignite, la carrière des Granges a également fourni sables et graviers pour la construction de la base aérienne du Bourget du Lac (antérieure à Savoie Technolac). **L'extraction réalisée par les prédécesseurs de l'entreprise GRA est aujourd'hui définitivement arrêtée.** La commune (propriétaire des terrains) est liée à la Société GRA par un bail commercial sur une surface de 5,8 ha jusqu'en 2006.

A l'intérieur de l'ancienne carrière, on distingue aujourd'hui :

- des zones de remblais (trace de l'ancienne exploitation),
- une zone de dépôt de matériaux inertes à recycler (GRA),
- un concasseur prêt à reprendre une activité ; il appartient à l'entreprise GRA,
- un transformateur électrique,
- un étang.

L'ensemble du site est entouré de boisements : à l'ouest se situe un talus boisé, au nord un boisement de bouleaux s'est développé sur des remblais.

Le site de la carrière se trouve en amont d'une zone humide repérée parmi les sites naturels remarquables (*cf rapport PLU page 109*), à proximité du hameau des Janons et de sa zone agricole et dans un périmètre suffisamment proche de la zone d'activités de Savoie Technolac pour que la question du lien éventuel entre les deux secteurs soit posée.

A noter que le secteur des Granges ainsi que toute l'extrémité nord de la commune fait partie du site inscrit du Lac du Bourget.

Aujourd'hui, se pose la question de l'avenir de ce site repéré comme zone d'urbanisation future dans le POS approuvé en Décembre 2000.

Plusieurs options peuvent être envisagées :

Réhabilitation agricole :

"L'étude de faisabilité pour la réhabilitation agricole de la carrière des Granges" (SEM Agriculture - Environnement) réalisée en février 2003 fait état de la faisabilité technique et de l'intérêt d'une zone agricole nouvelle et compensatoire pour les agriculteurs, sur une surface de 5,5 ha.

Sans garantie d'une obtention gratuite de la terre végétale sur le chantier du chenal écreteur, l'étude mentionne cependant une faisabilité économique fragile.

Activité industrielle :

Toute activité industrielle liée à l'extraction et au concassage de matériaux est désormais exclue.

Seule pourrait subsister l'activité de stockage et de recyclage de matériaux inertes ; cela consiste en stockage (toute l'année), triage et broyage (entre 2 et 3 semaines par an).

Urbanisation future :

La vocation d'urbanisation déjà affichée dans le POS peut également être envisagée : zone liée à la proximité de Savoie Technolac.

Dans ce cas, l'activité de stockage et recyclage n'est pas compatible et devra trouver un autre emplacement.

L'étang et les boisements humides alentours méritent d'être conservés.



CARRIERE DU TREMBLAY
CARTE DE
L'OCCUPATION DU SOL

- Limite du POS actuel (NCC)
- Zones habitées
- Parcelles boisées
- Parcelles agricoles (exploitation en carrière non autorisée)
- Parcelle "Michelier"
- Parcelle SCMS Concassage et dépôt de matériaux

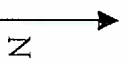
Parcelles exploitées par GRA (et BCC)

- Remise en état à des fins agricoles terminée
- Talus reboisé
- Remise en état partielle
- Plan d'eau (abords non finalisés)

Parcelles exploitées par SCMS

- Remise en état à des fins agricoles terminée
- Remise en état en cours
- Réhabilitation partielle réalisée

Echelle : 1/10 000^e



P.L.U. La Motte-Servolex
AUM Architecture - Juin 2003
mise à jour Décembre 2003

2. LA CARRIERE DU TREMBLAY

Présentation générale

La carrière concerne une surface totale de 58 ha 96 a (en zone NCC "vocation agricole, carrière autorisée" dans le POS approuvé en décembre 2000). Sur cette surface, 51 ha 19 a ont été exploités à ce jour.

Le site de la carrière est situé dans un environnement à dominante agricole (surtout maïs et prairies, quelques vergers) avec une proximité de quelques maisons habitées.

A l'ouest, le gisement est pratiquement cerné par la limite actuelle du POS.

A l'est, il s'étend sur une couche d'environ 30 m en direction du village du Tremblay.

L'activité d'extraction est aujourd'hui terminée en regard des autorisations administratives accordées aux carrières. Se perpétuent encore des activités de stockage et de concassage. Des nouvelles demandes d'extraction sont cependant en cours car la zone réservée au POS approuvé le 31 Janvier 2000 n'a pas été entièrement consommée. En outre, le rapport du POS avait pris pour orientation de "conserver un caractère naturel à tout projet concernant la carrière du Tremblay."

Le site du Tremblay aujourd'hui : les acteurs en présence

Le site des carrières du Tremblay, appelé parfois "Grand Canyon", est principalement occupé par deux carrières :

- au nord : **GRA** (Société Granulats Rhône-Alpes, Groupe Vicat) : ses prédécesseurs étaient la Société Travaux et Carrières, et BCC (Béton Contrôlé de Chambéry). Présent sur le site depuis 1973.

- au sud : **SCMS** (Société des Carrières et Matériaux de Savoie - autrefois Société des Carrières de la Motte-Servolex, ancien groupe Gerland, actuellement groupe EIFFAGE). Rachat des droits de la société Dalla Costa. Présent sur le site depuis 1973.

SCMS perpétue une activité de stockage et de concassage-criblage des matériaux que la société extrait sur le gisement de la commune du Bourget du Lac. L'extraction se fait en commun (50-50) avec l'entreprise Langain sous le nom de SCLB (Société des Carrières du Lac du Bourget). Langain concasse ses matériaux au Bourget, dans l'ancienne carrière du Vernay à 300 m au nord de l'activité d'extraction.

Cette activité de concassage-criblage nécessite la rotation de camions entre la carrière du Bourget (au nord du site) et le lieu de concassage (au sud) et donc l'emprunt de la piste existante au milieu du site de carrière du Tremblay. Cette rotation engendre toujours des nuisances.

Présents également sur le site :

- au nord : la société Michelier avec une activité de dépôt de matériaux.
- dès 1973, la société AREA était présente sur le site afin d'obtenir les matériaux nécessaires à la construction de l'autoroute A43. Suite aux extractions d'AREA, il n'y a pas eu de exigence de remise en état. Les parcelles exploitées par AREA ont été reprises en partie par BCC puis par GRA.

A noter que les carrières n'ont pas la maîtrise foncière totale du site mais seulement des droits de forage ; certaines parcelles exploitées reviennent donc in fine à leurs propriétaires. GRA (ou ses associés) possède environ 3 ha, SCMS possède 24 ha.